

## FICHE PROTOCOLE DE POSE

### 2\_ LA POSE SUR PLANCHER CHAUFFANT

La résistance thermique des revêtements de sol stratifiés ALSAFLOORING permet leur mise en œuvre sur sols chauffants basse température, électriques PRE (Plancher Rayonnant Électrique) et PCR (plancher chauffant/ rafraîchissant).

#### A. Conditions de pose

Le revêtement ne doit pas nuire à la fonction de chauffage, c'est-à-dire que la diffusion de chaleur générée par le chauffage au sol, dans la pièce, ne doit pas être gênée par une couche thermo-isolante trop importante. Selon la norme EN 16354, la pose sur plancher **chauffant** est possible si et seulement si la résistance thermique de l'ensemble (Sous couche + revêtement de sol stratifié) est inférieure à **0,15 m<sup>2</sup> K/W**.

#### Exemple :

- Revêtement stratifié : **0,0967 m<sup>2</sup>K/W**
- Sous-couche : **0,0158 m<sup>2</sup>K/W**  
→ Total = **0,1125 m<sup>2</sup>K/W** → **Compatible**
  
- Revêtement stratifié : **0,0967 m<sup>2</sup>K/W**
- Sous-couche : **0,07 m<sup>2</sup>K/W**  
→ Total = **0,1667 m<sup>2</sup>K/W** → **Non compatible car la chaleur serait trop freinée.**

La pose sur plancher **chauffant/rafraichissant** est acceptée si la résistance thermique cumulée (revêtement de sol stratifié + sous couche) n'excède pas **0,10 m<sup>2</sup>K/W**.

#### *Rappel :*

- *Conductivité thermique = capacité des matériaux à transmettre la chaleur*
- *Résistance thermique = capacité de résistance à la chaleur.*

Après le séchage naturel du support (dans le cas d'un ragréage, d'une pose de chape ou d'un lissage du support) une mise en température de l'installation de chauffage doit être effectuée pendant au moins trois semaines avant la pose du revêtement de sol stratifié.

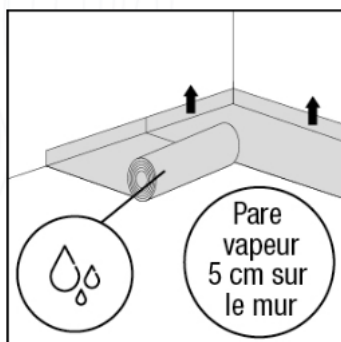
Le chauffage doit être interrompu 48h avant la pose du revêtement de sol stratifié et ne doit être progressivement remis en route qu'une semaine au moins après la pose, par paliers de 5°C par jour jusqu'à la température souhaitée et de 3 semaines en cas de PRE. La première journée de chauffe ne peut excéder deux heures, puis les périodes de chauffe peuvent être allongées d'au-plus 1 heure par jour, jusqu'aux limites imposées par le fonctionnement de la régulation.

Conformément à la norme NF P 52-307 (NF DTU 65.14), ou au Cahier CSTB n° 3606 « Chauffage par plancher rayonnant électrique, la pose pourra s'effectuer après validation du rapport de mise en chauffe. — Cahier des prescriptions techniques communes » CPT PRE, ou à la norme NF P 52 302 (NF DTU 65.7).

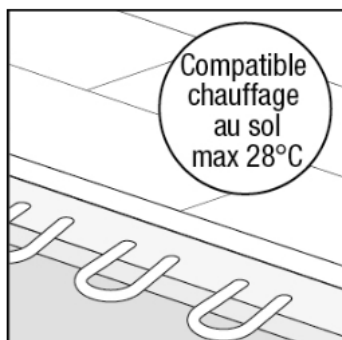
## B. Mise en œuvre

Disposez la sous-couche de la gamme Access' appropriée avant la pose du revêtement de sol ALSAFLOORING.

La sous-couche devra bénéficier d'un pare-vapeur intégré dont la valeur SD doit être supérieure à 75m (ex. : Alsa Hydro, Alsa TS et Alsa Silver). Dans le cas contraire, un pare vapeur SD>75m type Alsaprotect devra être mis en place sur le support préalablement à la pose des sous-couches de type Floorisol, Conforlay et Alsa-Primo.



Elle recouvre la totalité du support sur lequel elle est posée, de préférence parallèlement aux lames, en flottant, bord à bord sans chevauchement, éventuellement fixée entre lés par bandes adhésives. Faire remonter la sous-couche sur 5cm de haut sur le mur afin d'éviter les remontées d'humidité par capillarité.



La température de surface ne doit jamais excéder 28 °C.

Le circuit doit comporter un dispositif limitant la température du fluide chauffant à 50°C (le dispositif peut être intégré à la régulation).

### C. Valeurs des produits Alsaflooring.

<b>Résistance thermique des sous-couches Access'</b>	
<b>Produits</b>	<b>m<sup>2</sup> K/W</b>
Alsa Hydro	0,045
Alsa Primo	0,0423
Alsa Silver	0,045
Alsa TS	0,0158
Floorisol	0,07
Conforlay	0,0343

<b>Conductivité thermique des stratifiés Alsaflooring</b>	
<b>Produits</b>	<b>m<sup>2</sup> K/W</b>
Stratifiés 7 mm d'épaisseur	0,0544
Stratifiés 8 mm d'épaisseur	0,0661
Stratifiés 10 mm d'épaisseur	0,0826
Stratifiés 12 mm d'épaisseur	0,0967